

Madame BURGUIERE,

Suite à votre demande, je vous indique que, par défaut, la Région n'émet pas d'avis sur les projets de PLU couvert par un SCoT.

Par conséquent, je vous confirme que nous n'émettrons pas d'avis sur les projets de modification des PLU des communes de Lagrave, Puybegon, Cadalen et Parisot. L'avis de la Région est donc réputé favorable.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement

Clémentine MELLO | Chargée de projet / Instructrice Aménagement du territoire

*Direction de l'Aménagement, du Foncier et de l'Urbanisme
Pôle Aménagement, Mer et Changement Climatique
Site de Toulouse*

clementine.mello@laregion.fr | Tél.: +33 (0)5 61 39 66 56
www.laregion.fr